

# BPJEPS MENTION LOISIRS TOUT PUBLIC

## CONTEXTE / PRESENTATION

L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs socio-éducatif et socioculturel et dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il s'occupe de tous les publics : population de proximité (quartier, ville, communauté de communes...) ou public plus spécifique (village vacances, centre de vacances avec ou sans hébergement, maisons de jeunes...). La mention LTP permet de diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

## CONDITIONS D'ACCES/PREREQUIS

Justifier de 200 h d'expérience dans l'animation ou d'un diplôme dans ce secteur

Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme

Satisfaire aux épreuves de sélection

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Valider un niveau IV

Développer une capacité d'analyse (public, structures et environnement social et culturel)

Concevoir, animer et mettre en œuvre des projets d'animation. Maîtriser les techniques nécessaires à leur réalisation auprès de publics variés.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation modulaire - 4 Unités Capitalisables déroulées en centre et en entreprise qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme.

## METHODES

Apports méthodologiques, théoriques, mises en situation, réalisations individuelles et collectives, analyse et résolution de situations professionnelles. Mise à disposition d'une plateforme numérique pour approfondir ou perfectionner des compétences.

## CONTENUS et MODALITES DE VALIDATION

UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation et de direction (structure ACM)

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation

Epreuves formatives et certificatives organisées dans le cadre de la formation. Validation des UC sous la responsabilité de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

## ORGANISATION :

602 h en centre – 567 h en entreprise

Du 07 octobre 2019 au 01 juillet 2020

Lieu : Chenôve



**DOMAINE :** Animation

**TYPE DE VALIDATION :** Diplôme d'Etat du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports- Niveau IV

**PUBLIC :**  
Salariés(es)  
Personnes en reconversion professionnelle  
Demandeurs d'emploi

**MODE DE FINANCEMENT :**  
Conseil Régional  
CIF / Période de professionnalisation  
Contrat de professionnalisation  
Plan de formation  
Financement individuel  
Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

*Nous contacter*

## LE + IRFA :

- ✓ L'accès à un Diplôme d'Etat de niveau IV (Bac)
- ✓ Un label Qualité reconnu, une équipe pédagogique et administrative à votre écoute, une démarche pédagogique proche des réalités professionnelles.
- ✓ Du matériel professionnel, des espaces dédiés aux stagiaires, équipement informatique.

## CONTACT :

[irfa21@irfabourgogne.fr](mailto:irfa21@irfabourgogne.fr)



03 80-52-25-25